

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT QUATRE

Le 19 décembre 2024 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 décembre 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain (arrivé à 19h25), Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice :

41

Nombre de présents :

31

Nombre de votants : 37

Excusés : M. MATRAY Jean-Luc, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, me FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, M. CHENAUD Fabrice,

Pouvoirs : Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. HERTZOG Etienne, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. CHENAUD Fabrice à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme GASDON Christine (Boyer).

N°2024/N°190

OBJET : AVENANTS STRUCTURES ENFANCE JEUNESSE : ACCUEIL DE LOISIRS MJC DE CHARLIEU ET ACCUEIL DE LOISIRS RESSINS VILLAGES

Madame Isabelle DUGELET, Vice-Présidente en charge de la Cohésion sociale, informe le conseil communautaire que plusieurs structures sous convention du territoire ont fait face en 2023 à des difficultés financières, un examen complet de leur situation a été réalisé et 2 avenants aux conventions d'objectifs initiales sont proposés aux conseillers communautaires. Pour les autres considérant soit des difficultés simplement conjoncturelles soit l'apparition de signes de redressement dès 2024 le montant de subvention demeura inchangé pour cette année mais une vigilance sera de mise pour conserver un niveau de service apporté par ces structures adapté aux besoins de la population. Ainsi :

Pour la MJC de Charlieu :

Le budget global de la MJC est lui-même déficitaire pour l'année 2023 de 35 564 €, l'association rencontrant des difficultés sur l'ensemble des services.

Sur l'accueil de loisirs, le déficit de 12 168 € s'explique par :

- Augmentation du nombre d'heures réalisées entre 2022 et 2023. Les heures de présence enfants dépassent le plafond des heures contractualisées dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement signée avec la Caf, n'ouvrant
- Cette augmentation du nombre d'heures à engendré une hausse des achats (alimentation, matériel pédagogique, mobilier) et impacté la masse salariale
- Revalorisation dans le cadre de la convention collective des coefficients pour la rémunération des animateurs de centre de loisirs
- Augmentation de la masse salariale (salaires et charges) mais également des taxes sur les salaires (franchissement du seuil d'exonération)

Le comparatif des budgets réalisés en 2023 par l'ensemble des structures, ne permet pas d'identifier de poste budgétaire sur lequel agir pourrait permettre la réduction du déficit. La gestion de l'accueil de loisirs apparaît comme tout à fait raisonnée. Au regard du fonctionnement des autres accueils de loisirs, la masse salariale paraît cohérente, le poste lié aux activités extérieures coûteuses, aux intervenants n'apparaît pas disproportionné (l'équipe de l'accueil de loisirs a d'ailleurs déjà recentré ses activités sur « l'essentiel »), ni celui des transports liés aux activités.

La participation des familles est quant à elle, la plus faible du territoire, ce qui est en cohérence avec la typologie du public accueilli (plus de 40% des familles qui fréquentent l'accueil de loisirs ont un quotient familial inférieur à 700), mais qui a un impact sur les recettes de l'accueil de loisirs.

A l'échelle de l'association, l'analyse du bilan et du compte de résultat ainsi que les indicateurs financiers montre une situation à risques, voire très risquée, traduisant une santé financière précaire, qui s'est détériorée entre 2022 et 2023 :

- Une baisse significative du fonds de roulement
- Une insuffisance de fonds propres (ratio de 47.2% qui place la MJC dans la catégorie « situation très risquée »)
- Une trésorerie qui ne permet pas d'assurer 2 mois de financement d'activité, quand la norme indique 3 mois de financement minimum
- Une association dépendante des subventions à près de 70%

Proposition :

Peu d'actions possibles sur la gestion actuelle de l'accueil de loisirs.

Verser une subvention exceptionnelle de 6 084 €, correspondant à 50% du déficit

Revoir la subvention annuelle versée par la collectivité, afin de pallier à la forte représentation de familles à bas, voire très bas quotient familial

Des préconisations à l'attention de l'accueil de loisirs ont été vues avec la structure :

- La participation des familles semble le seul levier d'action. Bien qu'une nouvelle tarification soit appliquée depuis l'été 2024, elle reste inférieure aux autres structures du territoire même sur les bas quotients familiaux. Revoir à la hausse la tarification aux familles, au moins pour les quotients familiaux les plus élevés, augmenter la majoration pour les publics extérieurs au territoire à 20% (20% du public accueilli est extérieur au territoire de Charlieu Belmont Communauté)

L'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement 2022-2025 est proposé.

Pour Ressins Villages :

L'analyse du budget réalisé 2023 et le comparatif réalisé avec les autres structures du territoire permettent d'identifier des postes de charges importants (qui pèsent sur le déficit de 17 058.59 €) notamment :

- La masse salariale en augmentation : plus d'animateurs pour répondre aux besoins. Cependant au regard des autres accueils de loisirs elle est cohérente et correspond aux besoins de l'association.
- Les honoraires comptables apparaissent élevées en comparaison aux autres structures
- Frais de formation stagiaires BAFA importants (+4000 €)
- Prestation et charges extérieures liées aux activités : parmi les deux structures du territoire qui consacrent le budget le plus élevé aux activités et prestations extérieures

L'analyse du bilan, du compte de résultat et des indicateurs financiers de l'association, montrent une situation tendue, une santé financière fragile, qui se dégrade :

- Une baisse des fonds de roulement, qui ne permettent plus de financer les besoins
- Une trésorerie qui diminue fortement et ne couvre plus que deux mois de financement, ce qui place l'association dans la catégorie situation à risque
- Une insuffisance de fonds propres : ratio de 54% signifiant situation à risque
- Une dépendance aux subventions qui augmente (29 % en 2022, 31% en 2023)

Proposition :

Des pistes d'actions se dégagent à l'étude du compte de résultat, dans la gestion de l'accueil de loisirs.

- Verser une subvention exceptionnelle de 8 529 €, correspondant à 50% du déficit

Préconisations à l'attention de l'accueil de loisirs :

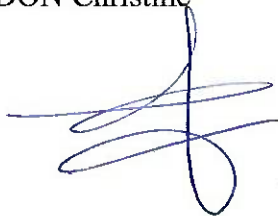
- 30% du public accueilli est extérieur au territoire de Charlieu Belmont Communauté : appliquer une majoration de la tarification pour le public hors territoire, qui n'existe pas.
- Honoraires comptables : de nombreuses prestations surfacturées car travaux non prévus dans la lettre de mission : à réactualiser ou changer/consulter d'autres prestataires
- Reconsidérer la stratégie de formation des stagiaires BAFA, dans ce contexte de fragilité économique de l'association
- Recentrer les activités de l'accueil de loisirs sur l'essentiel afin de réduire les coûts liés aux intervenants extérieurs, sorties, activités payantes

L'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement 2022-2025 est proposé.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à 35 voix « pour » et 2 absentions, le Conseil Communautaire :

- Valide les propositions d'avenants ci-dessus et ainsi apporter un soutien complémentaire à l'accueil de loisirs de la MJC de Charlieu de 6 084 € et à l'accueil de loisirs de Ressins Villages de 8 529 € au titre du financement de 2024 de la Communauté de Communes,
- Autorise M. le Président à signer les avenants,
- Dit que la dépense est prévue au budget annexe enfance jeunesse.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Boyer
Mme GARDON Christine



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20241219-2024-190-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024
Publication : 24/12/2024